

## **Demande d'avis préalable (feuille verte) :**

### **PROCÉDURE INTERNE**

- 1) Faire une demande par mail ([cibletir@gmail.com](mailto:cibletir@gmail.com)) en indiquant si la demande concerne un renouvellement, une acquisition ou les deux **en joignant copie du carnet de tir (recto-verso) et de la licence (recto verso) avec tampon du médecin** ;
- 2) Ne pas tenir compte du message du « robot » ITAC qui indique que la demande d'autorisation préalable a été validée. Cela ne veut pas dire que nous l'avons reçu. Vous serez informé par mail de la disponibilité de ce document par le club ;
- 3) Après signature de l'avis préalable par le Président du club, vous devrez venir retirer ce document et y apposer votre signature (la partie « souche Préfecture » est destinée au licencié et est à joindre à la demande en Préfecture, la partie « souche association » est conservée par le club) ;
- 4) Les formalités et procédures en aval de la remise de ce document ne sont pas gérées par le club, tous les formulaires et explications sont sur le site du club dans la rubrique « Autres » « liens utiles » (<https://cible-tir-blagnacais.com/autre/liens-utiles/>).